



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'Éducation Nationale
Service départemental à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports

DÉCLARATION DES PERSONNES SOUHAITANT ASSURER LA SURVEILLANCE DES ÉTABLISSEMENTS DE BAINNADE D'ACCÈS PAYANT

(Articles D.322-13 et A 322-10 du Code du sport pour les personnes titulaires du BNSSA après le 27/08/2007 et
à déposer dans le département du lieu de la principale activité)

I - Etat Civil

NOM :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse du domicile :

Tél. :

Mail :

II – Diplômes

Diplôme : BNSSA n°.....

Date et lieu de délivrance :
.....

Dernier recyclage BNSSA (date et lieu de délivrance) :

Attestation de formation continue annuelle (PSE 1) : (date de délivrance).....

III – Activités de surveillance pour l'année en cours

Lieu(x) d'exercice

et

Période(s) d'exercice :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fait àle

Signature du déclarant :

A retourner au SDJES accompagnée des pièces ci-dessous :

- Copie de la carte nationale d'identité **recto-verso** en cours de validité ou du passeport
- Copie du diplôme et selon le cas du recyclage BNSSA
- Copie de l'attestation de formation continue annuelle PSE 1, sauf pour les titulaires de cette année
- Certificat médical d'aptitude datant de moins de trois mois (annexe III-9 de la partie réglementaire du code du sport)

Après transmission du dossier complet, un contrôle d'honorabilité sera effectué (Fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes et Bulletin N°2 du casier judiciaire). Une attestation sera ensuite envoyée au déclarant par courrier et mail.